



## Genève a déjà écrasé sa cigarette

| 00:03 A partir d'aujourd'hui, la fumée est proscrite des quelque 4000 établissements publics du canton. Mais hier, avant l'entrée en vigueur de la loi, les accros à la nicotine se faisaient déjà de plus en plus rares. Quelles sont les exceptions à la règle? A quoi s'exposent les contrevenants? Petit rappel législatif.



© Crédit photo | KEYSTONE

ADÉLITA GENOUD | 01 JUILLET 2008 | 00H03

Comment Genève s'apprête-t-elle à faire sa révolution antitabagique? La clientèle des établissements publics va-t-elle partir en fumée? Pas dit. Bon nombre d'aficionados de l'herbe à Nicot ont, depuis quelques années déjà, définitivement écrasé leur cigarette. C'est ce que révèle notre tour de piste dans les cafés et restaurants de la ville.

Aux Brasseurs, il a fallu changer de stratégie. «Le coin fumeurs, autrefois réduit à la portion congrue, a été largement revu à la hausse», affirme Jorge Martins, un des responsables de l'établissement. Dans la salle principale et sur la terrasse, les fumeurs se comptent, il est vrai, sur les doigts d'une main. Alors, la nouvelle législation ne va pas nuire gravement aux affaires. «Peut-être allons-nous perdre quelques invétérés. Des noctambules principalement. Mais, nous envisageons l'aménagement d'espaces extérieurs chauffés, si la loi nous y autorise évidemment.»

### Bouffée d'oxygène

Esperanza, tenancière des Trois-Rois, respire. Et à pleins poumons. «Cela fait des années que j'inhale la fumée des clients. J'ai souvent mal à la gorge et aux yeux.» Et les consommateurs? «Cette loi tombe à point nommé. Elle va nous contraindre à renoncer au tabac», confie-t-elle deux quadras accoudés au comptoir.

Serveuse au Café Cuba, Chantal va elle aussi rejoindre les rangs des non-fumeurs. «Impossible d'abandonner le service, même quelques minutes, pour aller en griller une sur le trottoir.»

Richard, installé à une table du Pressoir, assure, quant à lui, qu'il fait partie des 80% de Genevois qui ont voté en faveur de l'interdiction. «Et pourtant, je consomme une bonne quarantaine de cigarettes par jour. Mais la loi est une bénédiction car je suis convaincu que si je ne sens plus l'odeur du tabac dans les lieux publics, mon envie de fumer va progressivement diminuer.» Marie-Jo, sommelière, acquiesce. «Chaque soir, lorsque je regagnais mon domicile, mes habits étaient tellement imprégnés que j'en avais la nausée. Et puis, il fallait sans cesse vider et laver les cendriers. A partir demain, nous serons exemptés de cette corvée.»

Robert ne renoncera ni à son petit crème ni à sa cigarette. Mais il ira dehors comme tous les accros à la nicotine. «D'autres pays ont déjà banni la fumée et personne n'a paniqué. Tout est question d'habitude. Dans dix ans, on ne se souviendra plus que les bistrotiers acceptaient les fumeurs.» Assis à l'entrée du Ege, Jean-Louis tient une cigarette éteinte à la main. Il assure qu'il se prépare au premier jour sans goudron. L'initiative antifumée avait fait un tabac, elle ne fera visiblement pas un tollé.

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA